

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2333

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	1 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 d'euros de l'action 15 – Personnels mettant en œuvre les politiques d'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi du programme 155 –

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail vers l'action 02 – Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail du programme 102 – Accès et retour à l'emploi.

Cet amendement vise à favoriser l'insertion professionnelle, l'aide à l'embauche et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, particulièrement dans le contexte économique et sanitaire particulier que nous connaissons. Notre politique en la matière doit être plus ambitieuse. Outre les facilités pour embaucher les personnes handicapées elles-mêmes, une augmentation des budgets du programme 102 pourrait servir à la création de mécanismes pour, par exemple, simplifier l'embauche des personnes qui encadreront ces mêmes personnes handicapées.